

# AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'EAU ENHERBÉE DANS LA RIVE ET D'UNE CHUTE ENROCHÉE DANS LE TALUS



## SITUATIONS



### Érosion en rigole ou en ravine

(lorsque l'eau se concentre et prend de la vitesse dans des canaux préférentiels)

Symptômes :

- Présences d'un canal creusé
- Perte visible importante de sol
- Dépôt de sédiments dans le cours d'eau au niveau de la confluence avec la ravine
- Grosses particules de sols déplacées dans le cas d'un ravinement important (e.g. gravier, caillou, bloc, etc)

## COÛTS APPROXIMATIFS DES TRAVAUX

- Entre 35 et 90 \$/m<sup>2</sup>



## Liste des matériaux

- Barrière à sédiments faite en géotextile ou toile
- Barrière à débris de type clôture à neige
- Ancrages pour barrières et membranes (ex. tiges en fer ou bois)
- Pierre d'un diamètre adapté à l'écoulement (débit de pointe)
- Géotextile pour empierrement
- Terre végétale
- Semences d'herbacées adaptées
- Membrane anti-érosion
- Mycorhizes adaptées aux espèces plantées (recommandé)
- Espèces adaptées d'arbustes (au besoin)
- Eau, tuteurs, protection contre les rongeurs

Dans tous les cas, s'assurer d'utiliser les produits d'un manufacturier reconnu.

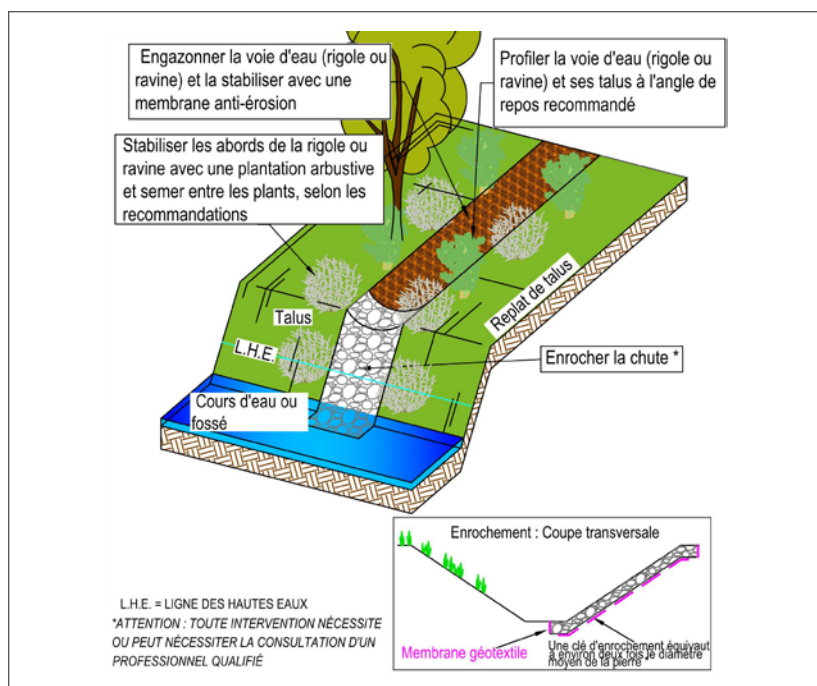
## PARTENAIRES ET CONSULTANTS



# AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'EAU ENHERBÉE DANS LA RIVE ET D'UNE CHUTE ENROCHÉE DANS LE TALUS



## SUGGESTIONS DE VÉGÉTAUX POUR LA PHYTO-STABILISATION



### Arbustes

- Saule (arbuste)
- Spirée à larges feuilles (thé du Canada)
- Amélanthier
- Cornouiller stolonifère

### Arbres (à partir de cinq (5) mètres du replai de talus)

- Saule (arbre)
- Micocoulier d'Amérique
- Chêne rouge
- Frêne de Pennsylvanie
- Tilleul d'Amérique

### Arbustes à enracinement profond

- Aubépine flabelliforme
- Prunier noir

### Herbacées (à épandre selon les directives du fabricant)

- Mélange d'espèces indigènes stabilisantes et adaptées

### Semences pour fossé (à épandre selon les directives du fabricant)

- Fétuque rouge traçante à 45 %
- Agrostide blanche à 45 %
- Ray-grass commun à 10 %

## ÉTAPES DE RÉALISATION

1. Obtenir les autorisations et permis requis.
2. Avant le début des travaux, installer une barrière à sédiments et une barrière à débris. Ces barrières doivent être ancrées dans le fond du cours d'eau ou fossé à l'aval des travaux, perpendiculairement à l'écoulement.
3. Nivelier la rigole ou la ravine en profilant la pente de ses talus et la pente longitudinale de son lit à l'angle de repos recommandé selon le type de sol.
4. En absence de sol arable, ajouter une petite couche de terre végétale. Semer immédiatement des herbacées stabilisatrices dans cette voie d'eau (rigole ou ravine). Recouvrir d'une membrane anti-érosion et l'ancrer adéquatement avant de planter.
5. Réaliser l'enrochement de la chute en creusant une clé d'environ deux (2) fois le diamètre moyen de la pierre utilisée jusqu'au fond du cours d'eau ou du fossé. Recouvrir la surface du sol excavé d'une membrane géotextile et l'ancrer. Puis, déposer la pierre sur la membrane en procédant du bas vers le haut, jusqu'à la hauteur recommandée, en fusionnant la pierre avec le talus.
6. Si la problématique est importante, effectuer une plantation d'arbustes espacés d'un (1) mètre tout au long de la voie d'eau. Ajouter de la terre végétale et des mycorhizes dans les trous de plantation.
7. Semer des herbacées sur les surfaces mises à nu. Recouvrir cet ensemencement d'une membrane anti-érosion, si la pente est élevée ou si les conditions climatiques sont peu favorables (ex. fortes pluies, sécheresse, température froide, etc.). Ancrer adéquatement la membrane.
8. Disposer les déblais provenant du creusement en dehors de la bande riveraine, des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides (marais, marécages, étangs, tourbières, etc.).
9. Procurer les conditions de croissance nécessaires à l'ensemencement et à la plantation. Au besoin, arroser, installer des tuteurs, installer des protections, couper les branches mortes et arracher les plantes indésirables.